

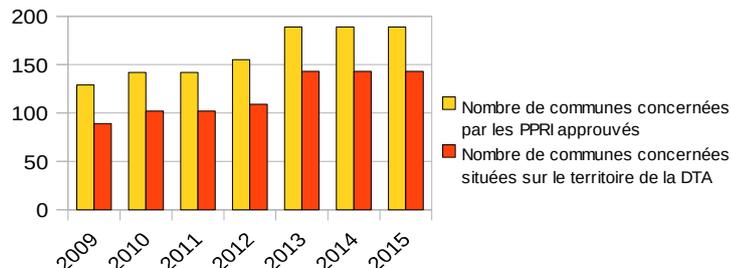
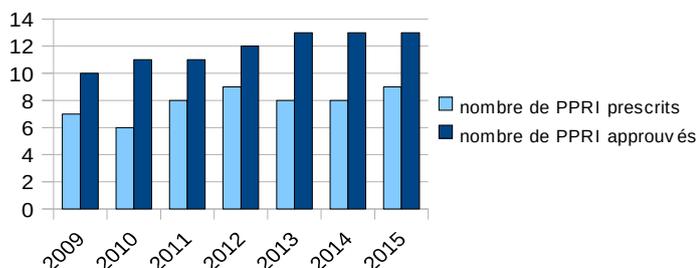
Comment évolue la prévention des risques naturels ?



Tout comme pour les risques technologiques, l'État met en place pour les risques naturels plusieurs outils adaptés à la prévention des risques et à la protection des populations. Cela comprend également la prévention de la dégradation de la qualité de l'eau, via les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La prise en compte des risques littoraux, dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du niveau marin, a conduit à prescrire un nouveau PPRL sur le territoire de la DTA, sur l'embouchure de l'estuaire située en Seine-Maritime.

Le plan de prévention des risques d'inondation dans les documents de planification

Évolution du nombre de PPRI sur le territoire de la DTA



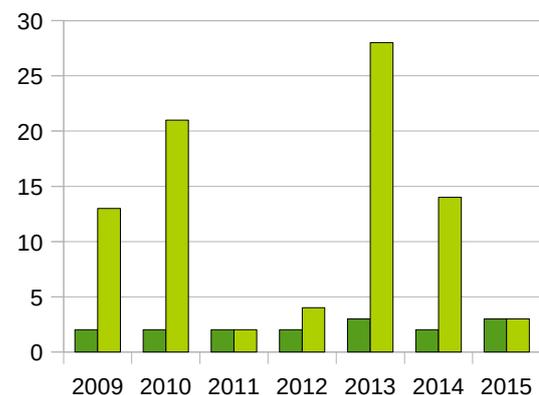
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PPRI approuvés	Seine-Maritime : Vallée de la Seine, Boucle de Rouen (18 communes)	Calvados : Vallée de la Touques Moyenne et de l'Orbiquet (13 communes)		Seine-Maritime : Valmont-Ganzeville (13 communes)	Seine-Maritime : Vallée de la Lézarde (34 communes)		
PPRI prescrits			Calvados (PPRLittoraux) : Dives - Orne (8 communes) Bessin (9 communes)	Seine-Maritime : Vallée de la Scie (52 communes) Calvados : Révision de la Basse Vallée de la Touques (21 communes)			Seine-Maritime : Plaine alluviale nord de l'estuaire de la Seine-maritime (12 communes)

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont pour objectif de réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes. Les PPRI concernent des territoires soumis au risque inondation, les PPRL des territoires soumis aux risques de submersion marine. Depuis 2009, sur le territoire de la DTA :

- quatre PPRI ont été approuvés : le PPRI de la vallée de la Seine, boucle de Rouen (18 communes, approuvé le 20 avril 2009), le PPRI de la Valmont-Ganzeville (13 communes, approuvé le 9 mars 2012), et celui de la Vallée de la Lézarde (34 communes, approuvé le 6 mai 2013), le PPRI de la Vallée de la Touque Moyenne et de l'Orbiquet (13 communes, approuvé le 5 mars 2010).
- deux PPRI et deux PPR Littoraux ont été prescrits : le PPRI de Vallée de la Scie (52 communes), ainsi que celui de la plaine alluviale nord de l'estuaire de la Seine en 2015 (12 communes) et le PPR Littoral de Dives - Orne (8 communes) et de Bessin (9 communes).
- Le PPRI de la Basse Vallée de la Touques est en cours de révision depuis 2012.

Prise en compte des « évènements significatifs » dans le domaine des risques naturels

Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophes naturelles sur le territoire de la DTA (en lien avec des inondations, des effondrements, des coulées turbides)



Sur le territoire de la DTA, en 2015, on note une légère hausse du nombre de communes concernées par un arrêté de Catnat en lien avec des effondrements.

En revanche, le nombre de communes concernées par un arrêté de Catnat, en lien avec les inondations et les coulées de boues, diminue cette année encore, passant de 28 en 2013 à 3 en 2015.

■ Nombre de communes concernées par un arrêté de Catnat en lien avec des effondrements
■ Nombre de communes concernées par un arrêté Catnat en lien avec des inondations et des coulées turbides

Prise en compte du risque inondation par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

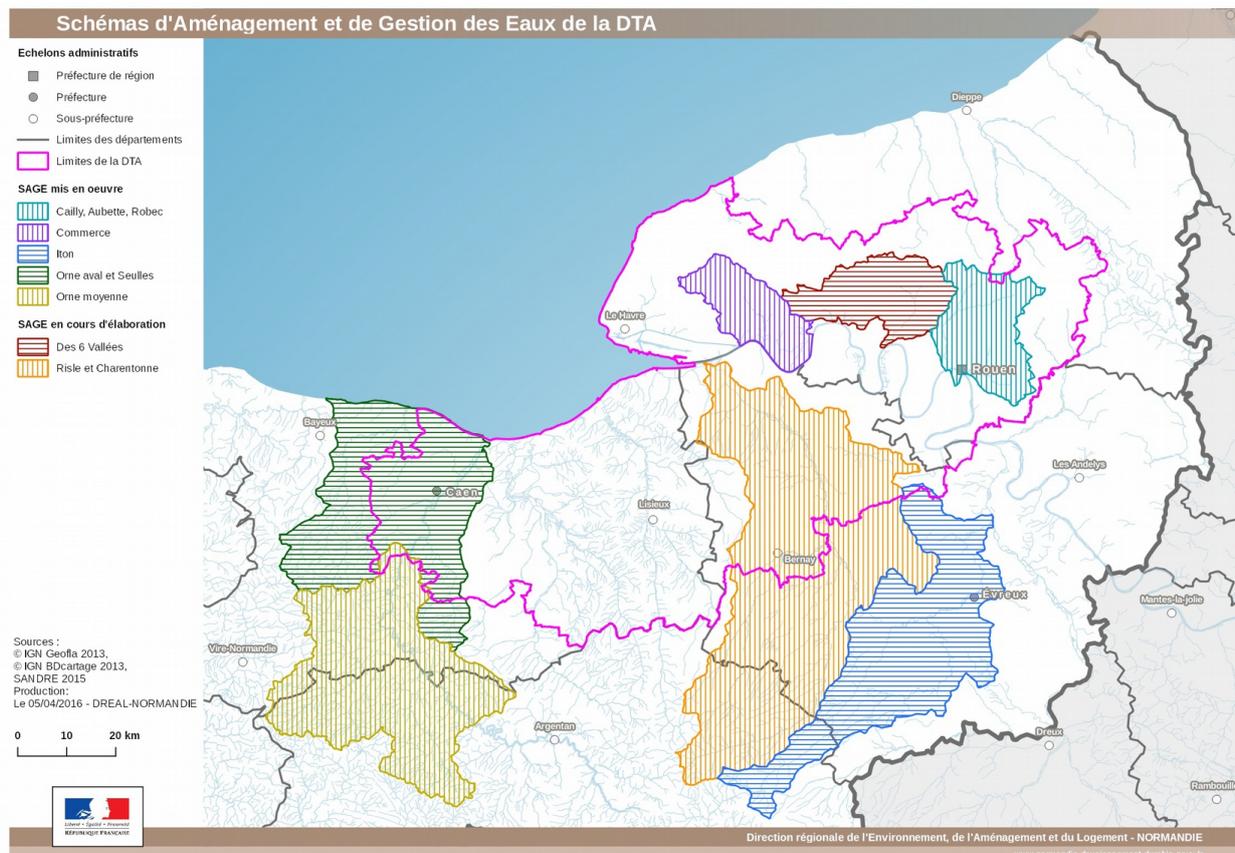
SAGE engagés dans le périmètre de la DTA	
SAGE Commerce (35 communes)	Première révision en cours Arrêté d'approbation du 19 février 2004 Décision de mise en révision le 7 mai 2009 Projet validé le 10 décembre 2013
SAGE Cailly, Aubette, Robec (49 communes)	Première révision en cours Arrêté d'approbation du 23 décembre 2005 Décision de mise en révision en 2011 Projet validé le 26 juin 2013 L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 17 décembre 2013 Arrêté d'approbation, après première révision, du 28 février 2014
SAGE Iton (117 communes)	Mise en œuvre Validation de l'état des lieux le 27 octobre 2005 Validation des tendances et des scénarios le 11 juillet 2007 Validation du choix de la stratégie le 11 décembre 2007 Projet validé par la CLE le 12 juillet 2010 L'enquête publique s'est déroulée du 30 mai au 1er juillet 2011 Arrêté d'approbation du 12 mars 2012
SAGE Risle et Charentonne (248 communes)	En cours d'élaboration Validation de l'état des lieux le 08 mars 2006 Validation des tendances et des scénarios le 30 novembre 2007 Validation du choix de la stratégie le 6 avril 2009 Projet validé par la CLE le 13 décembre 2013 Consultation administrative terminée, enquête publique au premier trimestre 2016. Approbation visée été 2016.
SAGE des six vallées (Bassins de l'Ambion, l'Austreberthe, de la Fontenelle, de la Rançon, du Saffimbec et de la Ste Gertrude) (71 communes)	En cours d'élaboration, phase porter à connaissance et état des lieux initial depuis juillet 2015.
SAGE Orne moyenne (135 communes)	En cours d'élaboration Validation de l'état des lieux le 25 mars 2005 Validation des scénarios contrastés et de la stratégie le 9 mars 2010 La rédaction du SAGE a été finalisée en 2010. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 17 février 2011 La consultation des collectivités a débuté le 1er avril 2011 L'enquête publique s'est déroulée du 20 février au 21 mars 2012 Arrêté d'approbation du 12 février 2013
SAGE Orne aval et Seulles (191 communes)	En cours d'élaboration Validation de l'état des lieux le 24 mars 2005 Validation des scénarios contrastés et de la stratégie le 11 mars 2010 La rédaction du SAGE a été finalisée en 2010. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 25 février 2011 La consultation des collectivités a débuté le 1er avril 2011 L'enquête publique s'est déroulée du 2 janvier au 15 février 2012 Arrêté d'approbation du 18 janvier 2013

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il vise à concilier le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Les SAGE du Cailly, Aubette, Robec, Orne moyenne, Orne aval-Seulles et du commerce sont approuvés et mis en œuvre, Un nouveau SAGE, le SAGE des six vallées entre en élaboration.

Le projet du SAGE Risle et Charentonne a été validé par la Commission Locale de l'Eau fin 2013. L'enquête publique sur le projet de SAGE a été décalée au premier trimestre 2016, une approbation par le préfet coordonnateur de bassin est visée pour l'été 2016.



Sources : DREAL Normandie

« DTA Estuaire Seine »

Dispositif de suivi - évaluation - Actualisation 2015

DREAL Normandie